

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 130

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Aide départementale à l'aménagement des espaces extérieurs de l'ensemble "Les Arnavaux" à Marseille (14ème) par la S.A. d'HLM Erilia

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
126 70**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 1 800 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des projets d'investissement présentés par des associations et des organismes HLM.

Il vous est proposé d'examiner une nouvelle demande dans le domaine de la politique de la ville en faveur de la SA d'HLM ERILIA.

PRESENTATION DES DEMANDES

La société ERILIA, domiciliée 72, rue Perrin-Solliers, 13291 Marseille cedex 6, envisage la réalisation de travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence « Les Arnavaux » à Marseille 14^{ème} :

- Jeux d'enfants
- Aménagement paysagers des espaces en cœur de résidence (placettes, espaces verts...)
- Traitement de cheminements piétons (peinture au sol, mobilier...)

La subvention demandée au titre de ce projet est de 231 942 € sur un coût d'investissement prévisionnel de 891 607 € soit 26% .

Vous trouverez les caractéristiques financières du projet en annexe I.

INCIDENCES BUDGETAIRES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement d'AP
19013	A créer	ADIPV 2016	204-71-20423	231 942 €
Total à engager :				231 942 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée à la politique de la ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la société ERILIA d'une subvention de 231 942 €, destinée à accompagner la réalisation de travaux d'aménagement extérieurs de la résidence « Les Arnavaux » à Marseille 14^{ème} ,

- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de ces aides, selon le modèle type approuvé à cet effet,
- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-19013H	A créer	ADIPV 2016	231 942 €
Total à affecter :			231 942 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe II.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-19013H rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 71, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL